

N° 25_05_45

Service : Marchés
publics
Tél : 04 66 56 43 76
Réf : LN/GS/MP/Alarme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2025

Objet: Groupement de commandes avec la Communauté Alès Agglomération et la Ville d'Alès pour un marché d'acquisition, d'installation, de télésurveillance et de maintenance de systèmes de sécurité intrusion

PRESENTS: Monsieur C.RIVENQ, Président, Madame M.VEYRET, Vice-Présidente, Monsieur M.ROUSTAN, Vice-Président Délégué, Mesdames C.BERARD, L.BOUTEILLER, H.CAYRIER, M.GUYOT, C. MASSAL, M.C. PEYRIC, M.J. VEAU-VEYRET, J.VOIRIN, Messieurs A.BIZE, A.BOSSEUR, A.REYNAUD,

EXCUSES: Messieurs M. ROUSTAN, Vice-président Délégué, J.R. MASSON, J.M. SUAU.

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-7,

Considérant que dans un souci d'efficience et afin d'obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès (C.C.A.S.) avec la Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles susvisés du Code de la Commande publique, pour l'acquisition, l'installation, la télésurveillance et la maintenance de systèmes de sécurité intrusion,

Considérant que le groupement de commandes est constitué pour la passation d'un accord-cadre correspondant aux besoins communs des parties,

Considérant que le groupement de commandes doit être acté par convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution de l'accord-cadre,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

de créer un groupement de commandes avec la Communauté Alès Agglomération et la Ville d'Alès pour un marché d'acquisition, d'installation, de télésurveillance et de maintenance de systèmes de sécurité intrusion,

APPROUVE

les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe à la présente,

DÉSIGNE

la Communauté Alès Agglomération, représentée par Monsieur le Président, en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes,



Votants : 13
Pour : 13 - Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Président du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.